



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 août, à 10h

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juillet 2026

PRESENTS :

BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAREIL Audrey	2 ^{ème} Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION :

COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
BILLION Myriam	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

N° 51/2026 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°39/2026 DU 9 JUIN 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n° 39/2026 en date du 9 juin 2026, le Conseil Municipal avait approuvé la cession du lot n°11 – parcelles n° A1896 – A1897 – A1911, situé rue de l'Éouvière au profit de Monsieur Bernard NADAL, moyennant le prix de 20 825 € Toutes Taxes Comprises.

Par courrier en date du 26 juin 2026, Maître Rémi VIBRAC – Office notariale de Riez a fait part de la volonté de Monsieur NADAL de réaliser cette acquisition par l'intermédiaire de la société SCI BMW, immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro SIREN 888 940 129, dont il est le gérant.

Il convient en conséquence de modifier la délibération initiale afin de désigner la société SCI BMW comme acquéreur final en lieu et place de Monsieur Bernard NADAL.



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



L'ensemble des autres conditions financières et juridiques de la cession fixées par la délibération n°39/2026 demeurent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, à l'unanimité des présents :

DECIDE de modifier la délibération n°39/2026 du 9 juin 2026 ;
PRECISE que les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir un notaire aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par le futur acquéreur : la SCI BMW représentée par Monsieur Bernard NADAL.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Michel BLAIN

